

La partie belge, qui avait communiqué précédemment aux autorités canadiennes un document décrivant le programme national belge de R+D récemment mis en exécution par le gouvernement, en a rappelé les modalités d'élaboration et le contenu.

La partie canadienne a fait état des projets examinés par le Comité interministériel de recherche et développement énergétique.

B. Les deux parties ont convenu:

- de se tenir informées sur l'état d'avancement de leur programme national respectif;
- de maintenir un échange privilégié d'informations, notamment dans le cadre des actions mises en oeuvre, en matières de R+D énergie, dans des organisations internationales dont les deux pays sont membres;
- de rester attentives aux possibilités de coopération sur les points principaux d'intérêt évoqués par la partie belge dans la note soumise par celle-ci à la partie canadienne (Annexe VI).

Pour mieux définir les possibilités de coopération à l'avenir, la partie canadienne a remis à la partie belge une liste de points de contacts relatifs aux domaines suggérés par la partie belge.

La partie canadienne a déjà marqué un intérêt particulier pour la gazéification du charbon.